

WERENTZHOUSE



La dépêche municipale Flash infos

n° 34 — octobre 2019

LA MAIRIE RECRUTE UN OU DES AGENTS RECENSEURS

**Le prochain recensement de la population dans notre commune aura lieu
du 16 janvier au 15 février 2020.**

Pour réaliser cette opération, la commune doit assurer le recrutement d'un, voire deux agents recenseurs (en fonction de la disponibilité des agents), dont le profil est le suivant : rigoureux (se), sérieux (se), discret(e), disponible, montrant de réelles capacités relationnelles et favorables à l'outil informatique et à internet. La connaissance de la commune est souhaitable. Les agents recenseurs recrutés auront un contrat de travail et seront nommés par arrêté municipal. Ils suivront une formation spécifique organisée par l'INSEE (en décembre 2019). Ils seront accrédités, posséderont une carte officielle et rempliront leur mission sous la responsabilité du coordonnateur communal. Les candidats intéressés doivent envoyer leur curriculum vitae ainsi qu'une lettre de motivation à la mairie, sous forme papier ou par mail à mairie@werentzhouse.fr avant le 20 octobre 2019.

ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LA PISTE CYCLABLE DE BOUXWILLER A OLTINGUE

Objet de l'enquête (résumé) : Une piste cyclable a été aménagée à partir de 2012 reliant Roppentzwiller à Oltingue. Sur le tronçon Bouxwiller—Fislis, après réalisation des travaux, des empiètements de la piste ont été mis en évidence sur 14 parcelles. Des négociations amiables ont été tentées. A ce jour, certains propriétaires ne souhaitent pas céder la frange de parcelle nécessaire à l'opération et sur laquelle l'itinéraire cyclable est aujourd'hui réalisé (environ 1.5 m sur 550 m de long). La recherche de la maîtrise complète des parcelles nécessaires au projet, le cas échéant par voie d'expropriation, justifie l'organisation d'une enquête publique en vue d'une déclaration d'utilité publique.

Elle aura lieu du 9.10.19 au 25.10.2019. Un registre est mis à disposition du public dans les mairies de Bouxwiller et Werentzhouse aux heures d'ouverture des secrétariats. Le commissaire enquêteur tient des permanences à la mairie de Bouxwiller (lundi 14.10. de 15 h à 17 h ; vend. 25.10. de 9 h à 12 h) et à la mairie de Werentzhouse (lundi 21.10. de 14 h à 17 h).

TRES HAUT DEBIT

Le Très Haut Débit est à présent accessible pour la plupart des foyers de la commune. On nous annonce que d'autres opérateurs (dont des opérateurs nationaux) vont progressivement rejoindre le réseau Rosace. A suivre....

Se renseigner sous : <https://www.rosace-fibre.fr/communes/werentzhouse>



CONCOURS ILLUMINATIONS ET DECORS DE NOEL

C'est le moment de réfléchir à vos décors de Noël.... Déjà le 5ème concours «décors de Noël » ! Décors champêtres, sapins, illuminations, décors de fenêtres, de portes, de jardins, crèches (visibles de la rue)...., nous faisons confiance à votre imagination pour nous surprendre !

Le jury passera dans les rues vers la mi-décembre pour admirer vos réalisations et des prix « spécial Noël » seront remis lors des vœux du Nouvel An.



LES ELECTIONS MUNICIPALES
AURONT LIEU LES DIMANCHES
15 ET 22 MARS 2020

REVISION DES LISTES ELECTORALES

Les nouveaux arrivants, les non inscrits désirant voter ainsi que les personnes qui viennent d'acquérir la nationalité française doivent s'inscrire sur les listes électorales avant le 7 février 2020. Les jeunes qui auront 18 ans avant le 22 mars 2020 et qui ont été recensés militairement à Werentzhouse sont inscrits automatiquement. Il est néanmoins prudent de s'en assurer en mairie. Pensez à emporter un justificatif de domicile et la carte d'identité de nationalité française.

Les ressortissants européens domiciliés à Werentzhouse peuvent également s'inscrire avant le 7.02.2020 (l'inscription n'est pas automatique). Ils pourront voter lors des élections municipales et européennes.

Il vous est possible de vous inscrire via internet (ou de vérifier si vous êtes bien inscrit sur la liste) sous <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396> (ne pas utiliser le site de la mairie).

C'EST LE MOMENT DE TAILLER VOS HAIES, ARBRES ET ARBUSTES S'ILS DEPASSENT SUR LE DOMAINE PUBLIC

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable, à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage. En bordure des voies publiques, l'égouttage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou son représentant ou son locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur rue.



Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie). Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public.

TRI DES DECHETS

Le conteneur piles (près de l'atelier communal) sera enlevé d'ici la fin d'année ; les piles pourront être déposées à la déchetterie de Waldighoffen. Vous pouvez néanmoins continuer à déposer les vêtements et chaussures usagés ainsi que le verre dans les conteneurs mis à votre disposition près de l'atelier communal.

Sacs jaunes pour le tri (papier-plastique-métal-carton) : ils peuvent être cherchés en mairie ou à l'antenne de la comcom à Ferrette.

LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN cherche des volontaires pour un Service Civique (pour les jeunes de 16 à 25 ans voire jusqu'à 30 ans pour une personne en situation de handicap). Dispositif ouvrant droit à indemnisation.

Se renseigner : onrecrute.haut-rhin.fr